

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 07/26/2016

Date de révision: 12/07/2016

Remplace la fiche: 07/26/2016

Version: 1.10

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit :
CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE
Code du produit : 83022B
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Fournisseur

Cloverdale Paint Inc.
400- 2630 Croydon Drive
V3Z 6T3 Winnipeg - CANADA
T 1-(604)-596-6261
btinsley@cloverdalepaint.com - www.cloverdalepaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 24 hr. Emergency Number (613) 996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Liquides inflammables, H225
Catégorie 2
Lésions oculaires H318
graves/irritation
oculaire, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, H317
Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS02

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse, Produit chimique sec pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine / Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall oil fatty acids and triethylenetetramine / Polymer, fatty acids, C18-unsaturated with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	(n° CAS) 68082-29-1	63,9	Non classé
M.E.K.	Butan-2-one / 2-Butanone / Ethyl methyl ketone / Methyl acetone / MEK / Butanone-2 / Butanone	(n° CAS) 78-93-3	18,7	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336
TRIS-2,4,6,- (DIMETHYLAMINOMETHYL)PHE NOL	Phenol, 2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)- / Phenol, 2,4,6-tris[(dimethylamino)methyl]- / 2,4,6-Tris(dimethylaminomethyl)phenol / 2,4,6-Tris[(dimethylamino)methyl]phenol / Tris(dimethylamino)methylphenol / Tris(dimethylaminomethyl)phenol / 2,4,6-Tris(dimethylaminomethyl)phenol / 2,4,6-Tris((dimethylamino)methyl)phenol	(n° CAS) 90-72-2	9,3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315
TRIETHYLENETETRAMINE	Araldite hardener HY 951 / N,N'-Bis(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine / N,N'-Bis(2-aminoethyl)ethylenediamine / DEH 24 / Ethane-1,2-diamine, N,N'-bis(2-aminoethyl)- / 1,2-Ethanediamine, N,N'-bis(2-aminoethyl)- / Ethylenediamine, N,N'-bis(2-aminoethyl)- / HY 951 / Trientine / 1,2-Ethanediamine, N1,N2-bis(2-aminoethyl)- / TETA / 3,6-Diazaoctane-1,8-diamine / 3,6-Diazaoctanethylenediamin / N,N'-Bis(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine	(n° CAS) 112-24-3	7,1	Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Bis[(dimethylamino)methyl]phenol	Phenol, bis[(dimethylamino)methyl]-	(n° CAS) 71074-89-0	1	Non classé

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Corrosif pour les voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur, ...). Corrosive. Causes burns. Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Porter un équipement de protection individuel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Évacuer la zone. Ground and bond container and receiving equipment. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Aérer la zone. Porter un équipement de protection individuel.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorb with liquid-binding material (e.g. sand, diatomaceous earth, acid- or universal binding agents). Recueillir le produit répandu. Éliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ground and bond container and receiving equipment. Manipuler avec précaution.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
--------------------	--

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: dérivés chlorés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

M.E.K. (78-93-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	300 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	590 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	300 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	150 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	50 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	885 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	885 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	300 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	100 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	150 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	50 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	740 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	200 ppm
TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)

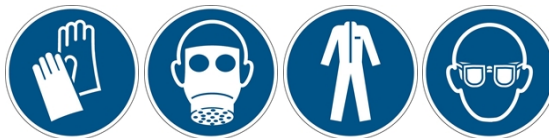
Ontario	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
---------	---------------	---------

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Gants. Masque à gaz. Protective clothing. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Gants de protection.
Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Clear liquid.
Couleur : limpide
Odeur : Aminé(e)
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
pH solution : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : -40 °C
Point d'ébullition : 79 - 248 °C
Point d'éclair : -6 °C TAG CLOSED CUP
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de la vapeur : 77,5 mm Hg
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible
Masse volumique : 0,925 g/cm³
Densité relative de gaz : Aucune donnée disponible
Solubilité : Négligible.
Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : 1,4 vol %
11,5 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 173 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Liquide et vapeurs très inflammables.

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Acides. alcaline products. dérivés chlorés. Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Cutané. Ingestion. Inhalation.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

M.E.K. (78-93-3)	
DL50 orale rat	2483 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	11700 ppm/4h

TRIS-2,4,6,-(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL (90-72-2)	
DL50 orale rat	1200 mg/kg
DL 50 cutanée rat	1280 mg/kg

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)	
DL50 orale rat	2500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	550 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

M.E.K. (78-93-3)	
CL50 poisson 1	3130 - 3320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	> 520 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	5091 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)	
CL50 poisson 1	570 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CL50 poissons 2	495 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	31,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

M.E.K. (78-93-3)	
Log Pow	0,3

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)	
BCF poissons 1	(no bioaccumulation expected)
Log Pow	-1,4

12.4. Mobilité dans le sol

M.E.K. (78-93-3)	
Log Pow	0,3

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)	
Log Pow	-1,4

12.5. Autres effets néfastes

GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TMD

UN-No. (TDG) : UN1866
Groupe d'emballage : II - Medium Danger
TMD Classe Primaire de Danger : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1866 RÉSINE EN SOLUTION (inflammable), 3, II
Désignation officielle pour le transport (TMD) : RÉSINE EN SOLUTION inflammable

Étiquettes de danger (TMD) : 3 - Liquides inflammables



Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E2
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : 5 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

DOT

DOT NA no. : UN1866
N° ONU (DOT) : 1866
Groupe d'emballage (DOT) : II - Medium Danger

Description document de transport : UN1866 Resin solution (flammable), 3, II
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Resin solution inflammable

Sélection du champ "Contient déclaration" :

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Division (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Flammable liquid



Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons)
B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized
T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling
TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F)

DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 150

DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 173

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 242

DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 5 L

DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 60 L

DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded

Emergency Response Guide (ERG) Number : 127

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1866
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : RÉSINE EN SOLUTION
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses

IATA

N° UN (IATA) : 1866
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Resin solution
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA) : II - Danger moyen

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

M.E.K. (78-93-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TRIS-2,4,6,-(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL (90-72-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine (68082-29-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

M.E.K. (78-93-3)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

TRIS-2,4,6,-(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL (90-72-2)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Bis[(dimethylamino)methyl]phenol (71074-89-0)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine (68082-29-1)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

TRIETHYLENETETRAMINE (112-24-3)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 26/07/2016
Date de révision : 07/12/2016
Remplace la fiche : 26/07/2016

CLOVATAR 22 ACTIVATEUR ÉPOXYDE DE GOUDRON DE HOUILLE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS Canada (GHS)

To the best of our knowledge, the information contained herein is accurate, obtained from sources believed by Cloverdale Paint Inc. to be accurate. No warranty concerning the accuracy of these sources is made and Cloverdale Paint Inc. will not be held liable for claims relating to use of this information or recommendations.